

APPEL À PROJETS

TECHNOLOGIES AVANCÉES DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES

La **stratégie nationale d'accélération des Technologies Avancées pour les Systèmes Énergétiques (SNA TASE)** vise à favoriser le développement d'une industrie française des nouvelles technologies de l'énergie. La stratégie identifie trois secteurs prioritaires : **photovoltaïque, éolien flottant** et **réseaux énergétiques**.

Financé par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), le MSNA TASE consortium de **5 SATT**, vise par son **programme prématuration-maturation** à faire émerger des technologies issues des laboratoires de recherche portant sur les thématiques citées ci-dessus.

L'ambition de ce programme est **d'accélérer le transfert de briques technologiques** à destination des entreprises ainsi que dans le cadre de la création de nouvelles startups.



EOLIEN FLOTTANT



PHOTOVOLTAÏQUE



RESEAUX ENERGETIQUES INTELLIGENTS

Critères d'éligibilité des projets

- Le projet doit être porté par une **chercheuse ou un chercheur permanent, une enseignante-chercheuse ou un enseignant-chercheur permanent** issus d'un laboratoire des territoires suivants :
 - Occitanie** (SATT TTT, SATT AxLR)
 - Bretagne/ Pays de la Loire** (SATT Ouest Valo)
 - Hauts de France** (SATT Nord)
 - Bourgogne-Franche-Comté / Grand Est** (SATT Sayens)
- Le projet doit avoir fait l'objet d'une **décision de financement favorable par l'un des membres du consortium** (TTT, AXLR, Ouest Valo, SATT Nord, Sayens) à partir du **15/02/2023**
- Le projet doit être dans un **niveau de TRL de départ ≥ 2** et dont l'innovation entre (ou pourrait servir) dans l'une des 3 thématiques décrites ci-dessus.

Soumission des projets

L'équipe de Recherche souhaitant candidater est invitée à remplir la « **FICHE DE SYNTHÈSE PROJET** » jointe et à se rapprocher de sa structure de valorisation locale membre du consortium (SATT).

La SATT évaluera le projet et pourra le soumettre à la cellule exécutive du MSNA une fois celui-ci instruit, afin de faire une demande de co-financement au MSNA TASE.

Évaluation des projets

Les projets sont évalués lors du comité d'évaluation multi-territorial (CEMT) du MSNA TASE composé de représentants des membres du consortium ainsi que d'un groupe d'experts des thématiques concernées. Une évaluation est ainsi rendue sur l'adéquation du Projet aux critères du MSNA TASE.

Pourquoi soumettre ?

Les projets soumis et instruits par la SATT, puis certifiés par le CEMT bénéficient d'une **visibilité accrue de l'Etat** par le représentant de la SNA qui siège aux CEMT. De plus le financement octroyé sur le projet (max. 400K€) permet à la SATT partenaire de **minimiser le risque financier** ce qui permet de maximiser ses chances d'aboutissement.

Calendrier

- Lancement de l'Appel A Projets #1 - Juillet 2024*
- Clôture soumission AAP 2024 aux SATT partenaires - 15/10/2024*
- Évaluation des projets par le MSNA TASE - Dépendant des temps d'instructions / SATT*

Contacts

Cellule exécutive MSNA TASE / Référent AAP TASE : msna-tase@satt.fr

SATT partenaires locales : [@mails de vos référents SATT habituels](#)

FICHE DE SYNTHÈSE PROJET

ACRONYME	
TITRE	

Résumé du projet

Informations générales du projet

Nom du laboratoire proposant le Projet	
Tutelle(s) du laboratoire	
Thématique projet (Photovoltaïque / Eolien flottant / Réseaux intelligents)	
Mots clés du projet (5 maximum)	
TRL actuel (≥ 2 obligatoire)	
Durée de projet envisagé (mois)	
Partenaire industriel	
Budget projet envisagé	